

APPEL A COMMUNICATIONS

Journée d'études : « Surdit  et enseignement sup rieur : d fis et opportunit s »

La promulgation, le 11 f vrier 2005, de la loi « pour l' galit  des droits et des chances, la participation et la citoyennet  des personnes handicap es »¹ dont on f te les 20 ans cette ann e, a constitu  pour la communaut  sourde en France un moment historique : plus d'un si cle apr s le Congr s de Milan qui, en 1880, avait d cr t  la mort sociale de la Langue des signes fran aise (LSF) et institu  pour les personnes sourdes une oralisation forc e, plus de deux d cennies apr s le « R veil Sourd » des ann es 1970/80 qui vit la communaut  sourde r affirmer ses droits   une reconnaissance sociale ainsi que des besoins et une culture sp cifiques, **une loi ent rine enfin l'obligation pour les institutions de la r publique** (et en premier lieu desquelles, les  tablissements d'enseignement) **de promouvoir une r elle  galit  des chances et des droits entre personnes dites valides et personnes dites handicap es**. Pour les personnes sourdes, cela signifie  galement que, « dans l' ducation et le parcours scolaire des jeunes sourds, la libert  de choix entre une communication bilingue, langue des signes et langue fran aise, et une communication en langue fran aise est de droit ». Mais vingt ans plus tard, quel bilan tirer des espoirs que cette loi a pu susciter en son temps, et **quel  tat des lieux dresser de l'acc s aux  tudes sup rieures pour les personnes sourdes ou malentendantes ?**

Pour beaucoup d'acteurs, et en tout premier lieu les  tudiants sourds ou malentendants, **l'entr e et la navigation dans l'enseignement sup rieur reste un v ritable « parcours du combattant »**². Certes, **les  volutions sont notables depuis 2005** : le terme de « handicap » tend   dispara tre au profit de celui, plus complexe et plus  clairant, de « situation de handicap », mettant ainsi en valeur la dimension sociale du handicap et les responsabilit s d'une communaut    inclure l'ensemble de ses membres ; les institutions d'enseignement sup rieur s'outillent, th oriquement, r glementairement comme technologiquement, pour mieux accompagner les  tudiants aux besoins sp cifiques et leur proposer des am nagements appropri s, malgr  un contexte budg taire difficile ; d'une mani re g n rale, la popularit  croissante de la LSF, notamment depuis la crise du Covid et la pr sence syst matique d'interpr tes lors des allocutions t l vis es, contribue   rendre visible une communaut  caract ris e jusqu'alors par l'invisibilit  de son « handicap » ainsi qu'une grande m connaissance chez les entendants des cons quences sociales de la surdit , en premier lieu desquelles tr ne, h las, l'acc s aux  tudes et   l'information, dans une soci t  par d faut majoritairement pens e et construite par et pour des personnes entendantes.

Reste que **l'inclusion des personnes sourdes dans l'enseignement sup rieur reste une question encore trop peu pens e**, la plupart du temps faute d'une connaissance pr cise de ses enjeux (et certainement,  galement, faute d'un effectif  tudiant cons quent). Car si cette question pose, d'embl e et d'abord, celle des conditions de scolarisation des  l ves sourds et malentendants dans le secondaire (quels espoirs ces  l ves nourrissent-il d'acc der aux  tudes sup rieures, et de quel soutien, de quels am nagements et de quelle information b n ficient-ils   cet effet ?), **elle soul ve  galement des enjeux qui impliquent nombre d'acteurs** :

- **les enseignants**, qui restent globalement sous-inform s et peu sensibilis s aux cons quences p dagogiques de la surdit  et aux d marches   mettre en  uvre en cours pour optimiser la compr hension et l'accessibilit  des contenus ;

- **le personnel administratif**, qui se retrouve confront    une diversit  de situations (sourds signants, sourds oralisants, malentendants, etc.) auxquelles peuvent correspondre toute une diversit 

¹ « Art. L. 112-2-2. - Dans l' ducation et le parcours scolaire des jeunes sourds, la libert  de choix entre une communication bilingue, langue des signes et langue fran aise, et une communication en langue fran aise est de droit. Un d cret en Conseil d'Etat fixe, d'une part, les conditions d'exercice de ce choix pour les jeunes sourds et leurs familles, d'autre part, les dispositions   prendre par les  tablissements et services o  est assur e l' ducation des jeunes sourds pour garantir l'application de ce choix. » (LOI n  2005-102 du 11 f vrier 2005 pour l' galit  des droits et des chances, la participation et la citoyennet  des personnes handicap es. Chapitre Ier : Scolarit , enseignement sup rieur et enseignement professionnel. Article 19).

² <https://www.media-pi.fr/Article/Pi-Sourd/Droits-et-Combats/ tudiants-sourds-un-parcours-du-combattant/2167>

d'aménagements spécifiques (présence d'interprète ou de médiateur en LSF, codeur LPC, tutorat étudiant, solutions technologiques de captation de la parole enseignante et d'interface de communication, etc.) parfois difficiles à appréhender et à mettre en place ;

- **les étudiants**, qui, eux également, peuvent jouer un rôle majeur dans l'inclusion des étudiants sourds mais qui ne sont pas toujours suffisamment informés des enjeux ;

- **les établissements d'enseignement** en tant qu'institutions, dans la définition de leur politique d'inclusion, dans le soutien effectif à la mise en œuvre efficace de ces politiques, et dans une meilleure information à l'attention des futurs étudiants sourds sur les parcours universitaires possibles et les aménagements envisageables le cas échéant ;

- et, bien entendu, trop souvent oubliée ou cantonnée dans le rôle d'objet d'études et non de sujet acteur, **la communauté sourde elle-même**, dont les besoins et les revendications doivent pouvoir trouver leur place au centre de cette réflexion collective.

Ce sont donc toutes ces questions que cette journée d'études se propose d'aborder, dans une **approche résolument multi- et trans-disciplinaire avec pour thème central la relation** (à parfaire et, certainement, à (re)définir) **entre surdité et enseignement supérieur**, avec l'ambition que les contributions (théoriques, pédagogiques, réglementaires, pratiques, technologiques, etc.) puissent permettre d'**œuvrer pour une meilleure inclusion des étudiants sourds au sein des établissements et un meilleur accès aux études supérieures**, dans des conditions égales en termes de droits et de chances à celles proposées aux étudiants entendants. Ces contributions pourront porter sur différents aspects de cette question et être :

- **des travaux issus des sciences sociales et/ou politiques** et portant sur la scolarisation de la communauté sourde et, plus généralement, son accès au savoir et à l'information ;

- **des travaux issus du domaine de la santé** et portant sur les connaissances et l'accompagnement médical de la surdité ;

- **des travaux portant sur les enjeux pédagogiques posés par la surdité** : études sur la pédagogie différenciée pour les étudiants sourds ou malentendants, stratégies d'enseignement et d'accompagnement adaptées, notamment dans l'apprentissage des langues étrangères qui représente un défi considérable pour ces étudiants malentendants pouvant les priver ainsi d'une compétence essentielle en matière de communication ;

- **des travaux présentant des innovations technologiques et solutions pratiques** : dispositifs d'accompagnement technologique, solutions en matière de traduction, d'interprétation et de support visuel pour l'accès à l'information et aux cours ;

- **des ateliers pratiques présentant des dispositifs d'accompagnement** technique ou technologique en soutien aux études supérieures d'une personne sourde ou malentendante ;

- **des témoignages et retours d'expérience d'acteurs** (étudiants, accompagnants pédagogiques, personnel administratif, milieux associatifs, etc.) directement confrontés aux enjeux de la surdité dans l'enseignement supérieur.

Les interventions pourront être en langue française ou en langue des signes française. **La journée d'études se tiendra à Strasbourg en avril 2026**, et sera **accessible aux personnes sourdes comme entendants** via une retranscription en direct des interventions et la présence d'interprètes en LSF.

Bibliographie indicative

- Diane Bedoin, *Sociologie du monde des sourds*, Paris, La Découverte, 2018
- Patrick Belissen, *Paroles de Sourds*, Paris, La Découverte, 2018.
- Fabrice Bertin, *Les Sourds - Une minorité invisible*, Paris, Autrement, 2010.
- Monica Companys, *Moi Sourd et toi ?*, Villeneuve, Monica Companys, 2008.
- Anne Depetris, « Vers un réel choix d'orientation dans les études supérieures ou les enjeux d'une université inclusive. », *La main de Thôt*, n°11, 2024, <http://interfas.univ-tlse2.fr/lamaindethot/1217>
- Annie Dumont, *Orthophonie et surdité*, Issy les Moulineaux, Masson, 2008.
- André Minguy, *Le réveil sourd en France - Pour une perspective bilingue*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Comité scientifique

- Moritz Nuzha - Université de Strasbourg
- Boutonnet Thomas - Université de Strasbourg
- Rakitic Fabienne - SVU - Strasbourg
- Stanczak Arnaud - Université de Strasbourg
- Andry Soucila - Université de Strasbourg
- Hellal-Guendouzi Raficka – EM Strasbourg
- Ehret Roseline – Institut Bruckof - Strasbourg
- Beno Tiphaine – CHRU - Strasbourg
- Witz Sarah - SVU - Strasbourg
- Caschelin Sylvain – IEMT - Strasbourg

Comité d'organisation

- Moritz Nuzha - Université de Strasbourg
- Boutonnet Thomas - Université de Strasbourg
- Rakitic Fabienne - SVU - Strasbourg
- Stanczak Arnaud - Université de Strasbourg
- Andry Soucila - Université de Strasbourg
- Hellal-Guendouzi Raficka – EM Strasbourg
- Ehret Roseline – Institut Bruckof - Strasbourg
- Beno Tiphaine – CHRU - Strasbourg
- Witz Sarah - SVU - Strasbourg
- Caschelin Sylvain – IEMT Strasbourg
- Durmis Vivian – INSA - Strasbourg
- Chikeluba Linda – Université de Strasbourg